

MÉMOIRE DE L'AQEI

Projet de règlement modifiant le Règlement sur la santé et sécurité du travail

Loi sur la santé et la sécurité du travail

(chapitre S-2.1, a. 223, 1^{er} al., par. 7°, 9°, 19°, 35° et 42° et 2^e al.)

Présenté à la

COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

MONSIEUR LUC CASTONGUAY, VICE-PRÉSIDENT À LA PRÉVENTION

Par :

Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure (AQEI)

15 février 2022



LA PRÉSENTATION DE L'AUTEURE

L'Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure (AQEI), est une association provinciale qui représente des entrepreneurs généraux œuvrant dans le domaine du génie civil et de la signalisation.

Leurs donneurs d'ouvrages sont principalement des villes et des municipalités du Québec ainsi que différents organismes gouvernementaux. Outre les entrepreneurs généraux, l'AQEI est également constituée de sous-traitants, de fournisseurs de matériaux, d'équipements et de services.

La mission de l'AQEI : Représenter les intérêts communs des membres auprès des instances et des intervenants liés aux infrastructures municipales, tout en les accompagnant dans une industrie en constante évolution.

La vision de l'AQEI : Devenir l'Association de référence à travers le Québec en travaux d'infrastructure.

Historique :

L'AQEI est une association constituée en personne morale en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Ses premières lettres patentes lui furent délivrées le 24 octobre 1995.

À cette époque, l'association était désignée sous le nom : Association Québécoise des Entrepreneurs en Égouts Aqueux (AQEEA). C'est en avril 2008 que les membres de l'association ont adopté, en assemblée générale, le changement de nom pour Association Québécoise des entrepreneurs en Infrastructure (AQEI) qui fut d'ailleurs reçu et déposé par le registraire des entreprises en juin 2008.

Et depuis avril 2015, les entreprises en signalisation de l'ancienne Association en Signalisation de chantiers du Québec (ASCQ) se sont jointes à l'AQEI et forment maintenant le Comité Signalisation.



Objectifs :

L'AQEI a notamment pour objectifs de promouvoir et protéger les intérêts de ses membres et de l'industrie de la construction et de la rénovation en infrastructure et en signalisation. Elle promeut la sécurité du public et de ceux qui sont engagés dans les métiers des membres de la corporation.

Elle collabore avec d'autres organismes ayant des objectifs semblables, en tout ou en partie à ceux poursuivis par la corporation. Elle considère la forme des contrats, appels d'offres, spécifications et engagements et représente les intérêts des membres de la corporation à cet égard.

L'AQEI compte maintenant près de **180 membres** répartis aux quatre coins du Québec.



INTRODUCTION

Les membres du Comité SST de l'AQEI (ci-après : C-SST) ont pris connaissance du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur la santé et sécurité du travail* (ci-après appelé le *Projet de Règlement*) publié le 5 janvier 2022 dans la *Gazette Officielle du Québec*, et ce, aux pages 57 à 60 inclusivement.

Les membres du C-SST souhaitent transmettre quelques commentaires et recommandations.

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

En prenant connaissance du *Projet de Règlement*, les membres du C-SST se sont questionnés à savoir si les modifications qu'il apporte auront un effet dans le milieu de la construction. Ils ont alors demandé qu'une vérification soit effectuée auprès de la CNESST.

La CNESST a expliqué que les modifications apportées par le *Projet de Règlement*, notamment la portion sur les espaces clos, visaient principalement à inclure dorénavant des espaces qui se retrouvent à la ferme, comme des fosses à purin, silos à grains, etc.

Des explications reçues de la CNESST, nous comprenons donc que les propositions de modifications au *Projet de Règlement* ne changeront en rien ce qui régit actuellement les chantiers de construction. Ce commentaire général est donc d'une grande importance pour bien camper le lecteur dans sa compréhension du présent mémoire.

Sachant cela, les membres du C-SST recommandent donc d'ajouter une exclusion à cet effet dans le *Projet de Règlement* pour clarifier cet élément et ainsi éviter une disparité d'application/d'interprétation face aux obligations des entrepreneurs en construction.

- ❖ **Les membres du C-SST de l'AQEI suggèrent d'ajouter une exclusion des travaux en espace clos qui eux, sont déjà régis par le CSTC**



ARTICLE 5 DU PROJET DE RÈGLEMENT

Les membres du C-SST sont d'avis que l'inclusion des contaminants biologiques (telles les seringues souillées) pourraient venir bonifier l'alinéa concernant les autres risques pouvant compromettre la santé et sécurité des travailleurs.

- ❖ **Les membres du C-SST suggèrent l'ajout des risques biologiques**

ARTICLE 10 DU PROJET DE RÈGLEMENT

Les membres du C-SST saluent la précision apportée au rôle de surveillant et de ses tâches.

Profitant de cette opportunité, ils suggèrent d'aller un peu plus loin dans cet article en exigeant que le surveillant soit obligatoirement formé et qu'il ait des cartes de compétence à jour (pas seulement des habiletés et des connaissances nécessaires).

Les membres du C-SST sont donc d'avis que la personne qui doit caractériser l'espace clos devrait également être formée à cet effet. Cela évitera que des travailleurs ne se retrouvent avec la responsabilité de la vie d'une autre personne sans formation formelle sur le travail en espace clos et leur rôle de surveillant.

- ❖ **Les membres du C-SST suggèrent l'ajout de formation obligatoire pour le surveillant et une mise à jour de cette formation de manière récurrente**

CONCLUSION

Les membres du C-SST vous remercient d'avoir pris le temps de prendre connaissance de leurs commentaires et recommandations et demeurent disponible pour répondre à toutes vos questions.

Audrey Fournier

Chargée de projets, SST et Signalisation

T : 514.324.2734 | C : 514-816-4309

audrey.fournier@agei.cc

6965, rue Jean-Talon Est, Montréal, QC, H1S 1N2

Caroline Amireault

Avocate et Directrice générale

T : 514.324.2734 | C : 514.924.2734

caroline.amireault@agei.cc

6965, rue Jean-Talon Est, Montréal, QC, H1S 1N2

